

Rapport d'activité 2018

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE LANDERNEAU-DAOULAS



www.pays-landerneau-daoulas.fr

Le mot du président



Patrick LECLERC

Président de la
Communauté de
communes du Pays de
Landerneau-Daoulas.

Ce nouveau rapport d'activité est l'opportunité de vous présenter une photographie non exhaustive des très nombreux champs sur lesquels investit notre Communauté de communes.

J'ai la conviction que le bloc communal dans son ensemble, communes et EPCI, doit nécessairement repenser son action, mutualiser, travailler en partenariat et en réseaux en faveur d'un développement équilibré du territoire. Nous nous y employons au quotidien et force est de constater que 2018 répond à cette volonté.

En intracommunautaire, nous avons ainsi collectivement arrêté notre 1^{er} PLUi, qui contribuera sans nul doute à renforcer notre ADN territorial et mieux répondre aux impératifs environnementaux, tout en affirmant avec force nos ambitions et nos capacités de développement.

Ensemble, nous avons également préparé le transfert de la compétence Eau afin de mutualiser nos moyens humains, techniques et financiers pour relever efficacement les enjeux de demain et garantir la qualité et la continuité du service public pour chacun.

A l'échelle du Pays de Brest, avec la même détermination à connecter nos savoir-faire locaux, le cluster algues s'est formalisé avec un agent dédié hébergé à la Maison des Services Publics, l'économie circulaire et les déchets sont travaillés avec nos voisins pour impulser une économie vertueuse et innovante sur nos territoires ; la 1^{re} révision du SCoT s'est achevée en parallèle du PLUi, tout comme le Contrat Local de Santé signé le 26 juin 2019... Sans oublier le déploiement du Très Haut Débit qui se poursuit avec volontarisme.

Bien d'autres projets mobilisent encore l'ensemble des agents et des élus communautaires et, tous, nous restons déterminés à travailler au service de la population et du territoire du pays de Landerneau Daoulas.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Sommaire

03 LE PAYS DE
LANDERNEAU-DAOULAS

04 GOUVERNANCE
& COMPÉTENCES
STATUTAIRES
ÉLUS, COMMISSIONS, COMPÉTENCES
STATUTAIRES

09 BUDGET

12 PÔLE AMENAGEMENT
ÉCONOMIE, URBANISME, HABITAT, TOURISME

20 PÔLE SERVICE
À LA POPULATION

22 PÔLE TECHNIQUE

24 COMMUNICATION

26 RESSOURCES HUMAINES

Le pays de Landerneau-Daoulas



Communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas

22 communes

48 élus communautaires

49 653 habitants au 1^{er} janvier 2019

370 km²

16 000 emplois

1 300 entreprises

2^e intercommunalité du pays de Brest en nombre d'habitants et d'emplois



Le bureau communautaire en 2018

LE PRÉSIDENT



Patrick LECLERC

LES VICE-PRÉSIDENTS



Yvon BESCOND
Eau et Assainissement



Laurence FORTIN
Prospective (Finances et
Projet de territoire)



Jean-Claude LE TYRANT
Environnement



Bernard GOALEC
Ressources humaines,
mutualisation, urbanisme,
accompagnement des
communes



Alexandra GUILLORÉ
Services à la population
(Aqualorn, politique sportive,
CLIC, initiation à la musique,
transports scolaires,
crèche communautaire)



Jean-Bernard FLOCH
Economie, action sociale
liée à l'emploi



Marie-Claude MORVAN
Habitat, logements
d'urgence, mesures ASLL,
gens du voyage



Chantal SOUDON
Plan local des
déplacements, modes
actifs / accessibilité



Julien POUPON
Tourisme, nautisme,
DSP Moulin Mer et
Gorre Menez, charte de
l'environnement

Les commissions thématiques

au 31 décembre 2018

Aménagement

Vice-présidents : Laurence FORTIN, Marie-Claude MORVAN, Chantal SOUDON, Jean-Bernard FLOCH.

Yvan MOULLEC, Monique HERROU, Jean CRENN, Jean-Noël LE GALL, Jacques GUILLOU, Georges PHILIPPE, Elisabeth OMNES, Henri MORVAN, Solenn ROUBY.

Finances/Ressources humaines

Vice-présidents : Laurence FORTIN, Bernard GOALEC.

Marc JEZEQUEL, Anne TANGUY, André SERGENT, Gilles TANDÉO, Jean-René LE GUEN, Frédéric KERLAN, Gilles MAILFERT.

Environnement

Vice-présidents : Yvon BESCOND, Chantal SOUDON.

Jean-Luc LE SAUX, Michel COJEAN, Joël CANN, Michel CORRE, Jean-Jacques PITON, Robert ANDRE, Yves CYRILLE, Viviane BERVAS, Jean-Jacques BONIZ, Marie-Line MAHE, Evelyne MASCLEF.

Services à la population/Tourisme

Vice-présidents : Alexandra GUILLORE, Julien POUPON.

Michel RIOU, Sylvie LE GUILLOU, Marie-France TRMAL, Marie-José CUNIN, Marie-Hélène BEGOC, Pierre LEBALLEUR, Annie PONT, Gilles CALVEZ, Marie-Renée PAGE, Nathalie GODET, Marie-Thérèse MERDY, Karine CORNILY.

Les compétences statutaires

au 31 décembre 2018

La Communauté exerce de plein droit au lieu et place de ses communes membres les compétences suivantes :

Compétences obligatoires prévues par l'article L. 5214-16 du CGCT :

■ Aménagement de l'espace

- La conduite d'actions d'intérêt communautaire,
- Les zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire,
- Le schéma de cohérence territoriale (SCoT du pays de Brest) et schéma de secteur sur le territoire communautaire,
- Le plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

■ Développement économique

- Les actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT,
- La création, l'aménagement, l'entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,

- La politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
- La promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

■ GEMAPI

- L'aménagement d'un bassin versant ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- La défense contre les inondations,
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

■ Aires d'accueil des gens du voyage

- L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

■ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

- L'étude et la mise en œuvre des collectes sélectives en vue de la valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés
- La réalisation et la gestion d'équipements (déchèteries, éco-points, aires de déchets verts, centre de transfert).

Compétences optionnelles prévues par l'article L.5214-16 du CGCT :

■ Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

■ Politique du logement et du cadre de vie

- La politique du logement social d'intérêt communautaire,

- L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme local de l'habitat (PLH),
- La mise en place d'actions par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées.

■ Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire

■ Action sociale d'intérêt communautaire

■ Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

■ Maisons de services au public

- La création et la gestion de maisons de services au public et la définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Compétences facultatives (suite à l'application de l'article L5211-17 du CGCT) :

Assainissement

- Pour ce qui est du service public d'assainissement non collectif celles liées à un SPANC dans le cadre des compétences obligatoires définies par la loi,
- Pour ce qui est du service public d'assainissement collectif celles liées à un SPAC et en particulier les missions suivantes :
 - Le contrôle des raccordements,
 - La collecte et le transport des eaux usées domestiques et industrielles (sous réserve pour ces dernières de leur compatibilité avec les installations auxquelles elles sont raccordées),
 - L'épuration et le rejet des effluents collectés,
 - Le traitement des boues et autres sous-produits de l'assainissement collectif,
 - La gestion patrimoniale des ouvrages s'y rapportant.

Développement économique

Les missions facultatives de développement économique sont :

- La recherche de projets d'implantation ou de développement d'entreprises et d'activités économiques ou de filières,

- L'accueil et l'assistance aux porteurs de projets,
- L'observation et la veille économiques,
- La promotion et l'animation économique du territoire,
- La construction sur les propriétés communautaires telles que définies dans le paragraphe ci-dessus, en vue de la location ou de la vente, de bâtiments destinés à des entreprises industrielles, artisanales, tertiaires ou commerciales,
- La réalisation et la gestion de crèches d'entreprises,
- L'acquisition en vue de leur gestion, réhabilitation ou requalification, des propriétés bâties à vocation industrielle, artisanale, tertiaire ou commerciale,
- Les actions susceptibles d'améliorer ou de maintenir l'emploi sur le territoire communautaire en facilitant le bon fonctionnement des organismes chargés de favoriser l'emploi par l'accueil, l'information, l'accompagnement, le suivi et l'insertion sociale et professionnelle des publics concernés.

Les missions facultatives de développement touristique sont :

- L'élaboration et la mise en place d'une politique touristique dans le cadre :
 - D'un pays touristique dont l'aire d'intervention peut dépasser le territoire communautaire,

- D'une coopération entre pays touristiques,
- La réalisation de l'ensemble de la signalétique sur les sentiers de randonnées retenus dans le cadre du schéma communautaire,
- La gestion de sites appartenant à la Communauté.

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

- La création et la gestion d'installations de stockage des déchets inertes.

Protection et mise en valeur de l'environnement

- L'élaboration d'une charte de l'environnement et le cas échéant d'un Agenda 21,
- La participation à la préservation des sites naturels d'intérêt européen classés Natura 2000,
- La participation à des actions de sensibilisation à l'environnement,
- Le soutien aux actions de maîtrise de la demande de l'énergie.

La création, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur appartenant à la communauté

Communications électroniques

- La création, l'établissement, et l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques et toutes les opérations nécessaires pour y parvenir ainsi que la fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée, hors compétence de la Région et de l'Etat en matière de haut débit.

Défense extérieure contre l'incendie

- Le soutien de la politique départementale afin d'améliorer la protection des personnes et des biens,
- La participation au financement à la construction, l'entretien et le fonctionnement des centres d'incendie et de secours,
- La contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours par transfert de celles de ses communes membres.

Actions d'initiation en direction des scolaires du territoire telles que définies par délibérations



Économie

- ZAE (zones d'activités économiques (acquisition, aménagement et gestion) : plus de 20 sur l'ensemble du territoire
- Pépinière d'entreprises de Mescoat à Landerneau
- Hôtels d'entreprises (Mescoat et quai de Léon à Landerneau, les deux rivières à Daoulas, Lannuzel à Dirinon)
- Opérations mixtes (Le Tréhou, Hanvec, Saint-Thonan, Saint-Divy, L'Hôpital-Camfrout)
- Crèche d'entreprises la cabane aux bruyères

Gestion des déchets

- Collecte des déchets
- Tri des déchets : centres de tri, déchèterie, aires de déchets verts, ambassadrices du tri

Découverte du territoire

- Randonnée : sentiers communautaires, vélo-route
- Sites naturels : Opérateur des tourbières de Langazel, zone Natura 2000
- Patrimoine : valorisation touristiques de sites patrimoniaux (enclos paroissiaux...)

Nautisme

- Initiation des scolaires à la pratique d'activités nautiques
- Offres touristiques nautiques
- Centre nautique de Moulin Mer

Musique pour les scolaires

- Intervention de dumistes dans les écoles
- Spectacles JMF (Jeunesses musicales de France) spectacle et transport

Énergie, réseau de chaleur

- Construction et gestion d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie approvisionnée au bois

Habitat

- Plan local d'habitat (PLH)
- Aide à l'habitat, logements d'urgence

Déploiement du très haut débit (Internet)

Animations

- Soutien aux animations à caractère touristique et aux grands événements

Centre de secours du SDIS

(service départemental d'incendie et de secours - Pompiers)

Maison des services publics

(services CCPLD, Trésor public, pôle emploi...)

Transport scolaire

- Financement

Aqualorn

- Gestion du centre aquatique
- Apprentissage de la natation pour les scolaires

Sport

- Salle de sport communautaire
- Rénovation de salles de sports communales

Centre local d'information et de coordination (Clic)

- Information et conseil pour les personnes de plus de 60 ans

Assainissement (SPAC / SPANC)

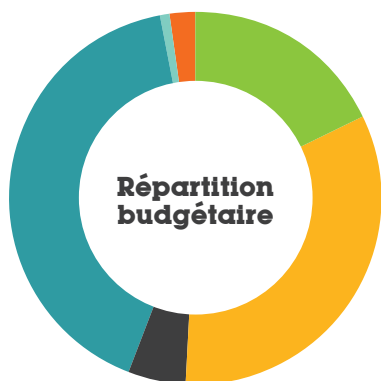
- SPANC (assainissement non collectif - environ 17 000 habitants) : Vérification de la conformité des installations
- SPAC (assainissement collectif) : Gestion du réseau et des stations d'épuration

Budget 2018

La Communauté de communes dispose de huit budgets en 2018, dont les ressources (produits des services, fiscalité, dotations et subventions...) s'élèvent à **38,5 M€**.

Les montants présentés ci-contre intègrent l'ensemble des écritures, y compris les opérations internes.

Comptes administratifs 2018	Recettes		Dépenses	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Budget général	27 145 652,02 €	3 183 760,40 €	23 308 511,36 €	4 316 431,11 €
Budget Economie	2 849 604,89 €	2 167 306,99 €	1 201 2012,77 €	3 815 697,20 €
Budget Moulin Mer	94 746,73 €	246 301,42 €	94 746,73 €	246 301,42 €
Budget CLIC	148 710,38 €	1 178,40 €	148 710,38 €	1 178,40 €
Budget assainissement collectif	5 166 515,59 €	3 716 292,67 €	3 144 541,77 €	4 224 719,99 €
Budget assainissement non collectif	191 276,18 €	22 269,50 €	165 337,34 €	0,00 €
Budget réseau de chaleur	176 513,88 €	314 287,67 €	134 515,61 €	327 698,93 €
Budget Photovoltaïque	39 193,96 €	24 658,57 €	32 936,93 €	29 403,11 €
Total	35 812 213,63 €	9 683 656,27 €	28 230 512,89 €	12 961 430,16 €



L'une des ressources d'investissement est constituée par l'emprunt. En 2018, il a été fait recours à une enveloppe de 105 k€ pour le budget Réseau de chaleur. Le montant de l'encours de la dette au 31 décembre 2018 s'élève à 28 787 k€, répartis comme suit :

- Budget général / 5 200 K€ soit 18%
- Economie / 9 474 K€ soit 33 %
- Moulin Mer / 1 327 K€ soit 5%
- SPAC / 11 928 K€ soit 41%
- Photovoltaïque / 195 K€ soit 1%
- Réseau de chaleur / 663 K€ soit 2%

Les indicateurs présentés ci-dessus ne concernent que les trois premiers budgets, colorés en bleu. Ils disposent des ressources de la collectivité, et notamment des dotations et fiscalités. Les autres budgets, constitués en Services publics industriels et commerciaux disposent de financements qui leur sont propres et sont nécessairement équilibrés par la perception de redevances. Le CLIC est géré en Établissement social et médico-social, et bénéficie de participations, dont un financement du budget général.

Les ratios des budgets Économie, Moulin Mer et Général consolidés :

Montants exprimés en k€	2015	2016	2017	2018
Encours de dette	20 283	20 260	18 162	16 001
Capacité d'autofinancement brute	3 467	4 111	4 144	3 834
Désendettement (exprimé en années)	5,8	4,9	4,4	4,2

FONCTIONNEMENT

Recettes

Recettes réelles

Leur montant total est de **27,112 M€**. Sont incluses les recettes issues de la fiscalité, des dotations, des remboursements de frais de personnel, les cessions et les assurances.

Leur répartition est la suivante :

Type de recette	Part sur l'ensemble
Fiscalité	55,44%
Produit des services	18,02%
TEOM	12,22%
DGF	7,73%
Financement des services communs	3,32%
Subventions/participations	2,36%
Cessions	0,91%

Les principales recettes

La fiscalité perçue par la Communauté de communes est issue des différentes composantes, dont une fiscalité dite "ménage" pour 46,31 % et une fiscalité d'entreprises pour 53,69%. Le produit total, de 13,373 M€ est obéré par un reversement à hauteur de 6,454 M€, soit 50 % du produit perçu.

La Communauté perçoit également la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) pour un montant de 3,076 M€. Trois taux d'imposition sont appliqués, selon la zone de collecte.

D'autres produits sont assimilés à la fiscalité : la refacturation des services communs, pour 836 k€, et le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales), pour 346 k€.

La dotation globale de fonctionnement, composée notamment de la dotation d'intercommunalité (328 k€) et de la dotation de compensation (1 078 k€), s'élève à 1,945 M€.

Les produits de services sont principalement composés des loyers et charges locatives d'une part (1,136 M€), et des produits issus de l'activité d'Aqualorn (654 k€) et du service en charge des déchets (1,265 M€) d'autre part. Une troisième enveloppe concerne les refacturations en interne ou aux communes (1,039 M€). Sont également constatés des produits d'assurance (326 k€).

Dépenses

Les dépenses réelles s'élèvent à **23,05 M€** et le premier "service" en termes de volumes, est le reversement de fiscalité pour un montant de 6,454 M€. Il est composé du FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources), système de péréquation nationale, et des attributions de compensation, versées aux communes membres.

Hormis cette enveloppe, les dépenses sont composées à 29,52 % des dépenses de personnels, 40,76 % des charges à caractère général. Les dotations, participations et charges exceptionnelles représentent 27 %, les frais financiers 3,03%.

Les dépenses, hors reversement de fiscalités et charges d'intérêts, se répartissent de la façon suivante :

Service	Part
Tourisme	2,06%
Divers	2,88%
Assainissement	3,13%
Economie	3,49%
Services techniques	3,73%
Aménagement (urbanisme et habitat)	4,63%
Contingent incendie	7,56%
Subv/participations	8,05%
Aqualorn	12,84%
Services généraux	16,91%
Déchets	34,72%

INVESTISSEMENT

Recettes

Hormis l'autofinancement, la Communauté dispose de fonds afin de couvrir les dépenses d'investissement. Le montant total de ces fonds s'élève à 1,998 M€. Le FCTVA perçu en 2018 est particulièrement élevé puisqu'une régularisation des années 2016 et 2017 a été perçue en sus des recettes liées à l'exercice 2018 (1,289 M€ en totalité).

Les subventions perçues (425 K€) ont permis le financement des travaux d'Aqualorn, du garage (participation de la Ville), des documents d'urbanisme.

Les autres financements sont des remboursements de la part de fournisseurs.

Type de recettes	Part sur l'ensemble
FCTVA	74,41%
Subventions	24,41%
Autres	1,18%

Dépenses

Le montant de ces dépenses, intégrant les équipements des trois budgets consolidés, les fonds de concours et les subventions versées, tant aux entreprises qu'aux particuliers, s'élève à 4,367 M€.

Le projet principal porté en 2018 est la mise en œuvre du réseau de très haut débit et représente 1,9 M€. La deuxième catégorie de dépenses concerne la réalisation des zones d'activités économiques (689 K€), avec notamment les zones de Kergonidec et de Saint Eloi-Sant Alar. Le financement de l'habitat (opérateurs et propriétaires), troisième enveloppe de l'investissement, s'élève à 378 k€.

Les autres dépenses concernent entre autres les soldes de projets : Gorre Menez, la Cimenterie, Aqualorn, le garage, le centre de secours du Faou (soit globalement 663k€).

Type de dépense	Part sur l'ensemble
Très haut débit	44,12%
Zones d'activités	16,06%
Habitat	8,82%
Centres de secours	6,86%
Aqualorn et la Cimenterie	3,93%
Déchèteries	3,60%
Fonds de concours	3,44%
Garage commun	2,99%
Urbanisme	2,88%
Investissements divers	2,80%
Centre nautique	1,79%
Gorre Menez	1,67%
Bâtiments à vocation économique	0,74%

Rappelons que la Communauté de communes est compétente en matière d'assainissement et qu'une délégation de service public sera effective au 1er janvier 2019. Les investissements de ce service sont conséquents et ont représenté 3,109 M€ en 2018, soit 42 % des dépenses d'équipement.

Développement économique

Du fait de son attractivité, le pays de Landerneau-Daoulas est le deuxième pôle économique du pays de Brest en termes d'emplois et en nombre d'entreprises.

Une priorité

Maintenir l'emploi, dynamiser le tissu d'entreprises et développer les potentiels locaux

Des grandes actions

Structuration de la filière algues

Le territoire de la CCPLD comprend près de la moitié des 850 emplois de cette filière présents sur le pays de Brest. La création d'un cluster* a donc été décidée pour accélérer le développement de la filière en lien avec le pays de Brest, le Technopole Brest-Iroise et la CCIMBO (Chambre de Commerce et d'Industrie de Bretagne Ouest).

*Les clusters sont des réseaux d'entreprises, fortement ancrés localement, souvent positionnés sur un même créneau de production et souvent intégrés à une même filière. Ils ont vocation à soutenir l'innovation, favoriser le développement des projets collaboratifs de recherche et développement particulièrement innovants.

Politique locale du commerce

Dans le cadre de son partenariat économique avec la Région, la CCPLD a adopté une nouvelle politique volontariste afin de maintenir, voire de redynamiser le commerce en centralité. Pour ce faire, elle a décidé d'aider financièrement des porteurs de projets privés (travaux nécessaires ou accompagnement au démarrage d'une nouvelle activité) mais aussi les projets communaux, par le biais d'un fonds de concours dédié.

Le développement des tiers-lieux

Nouvelle manière de faciliter le parcours des entreprises, de les aider à démarrer et à se développer, la CCPLD a donc soutenu un projet d'initiative privée accompagné par la Ville de Landerneau. The Corner, véritable lieu d'échanges et d'innovation situé au Manoir de Keranden, propose des espaces de travail collaboratif pour de nombreux entrepreneurs.

Moments forts



Lancement du cluster algues le 13 septembre 2018.



Signature de la convention de partenariat économique le 24 mai 2018 entre la CCPLD et la Région Bretagne.



Signature de la convention le 22 mai 2018 entre la CCPLD, la Ville de Landerneau et la SAS The Corner pour l'ouverture d'un espace de coworking au manoir de Keranden.



Visite de chantier de la nouvelle usine Tangy matériaux à Plouédern.

Chiffres clés

Plus de
16 000
emplois.

**1 emploi
sur 2**

se situe dans le
pôle urbain de
Landerneau.

41 %

des emplois se
situent dans des
zones d'activité
économique.

44 %

des habitants
travaillent au
sein du territoire.
Une particularité
par rapport aux
communautés de
communes voisines.

17%

des emplois dans les
communes le long de
la RN12 et 20 % dans
les communes le
long de la RN 165.

Perspective 2019

La nouvelle ZAE de Sant Alar à
Plouédern : début des travaux en
mai 2019 puis commercialisation des
premiers lots à l'automne.

Urbanisme

Dans le cadre du PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal), l'année 2018 a été marquée par la traduction des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui formalise les choix en matière d'aménagement, d'urbanisme et de protection de l'environnement, avec pour objectif d'arrêter le PLUi au début de l'année 2019.

Une priorité

Une politique
d'aménagement et
d'urbanisation du territoire
cohérente et partagée avec
les 22 communes

Des grandes actions

Des orientations à leur traduction réglementaire

L'objectif est de traduire d'une façon concrète sur le territoire des 22 communes les trois fils rouges du PADD. Le dynamisme économique comme moteur du développement du territoire, le développement résidentiel comme dynamique à pérenniser et à partager, et la qualité du cadre de vie reposant sur des richesses à préserver et à valoriser.

La gouvernance communes/CCPLD adoptée au début de la démarche s'est poursuivie tout au long de l'année 2018 pour aboutir en fin d'année 2018 à un zonage, un règlement, des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation). La détermination des zonages et des périmètres à urbaniser a constitué l'enjeu majeur de 2018 dans un contexte où il faut conjuguer possibilités de développement du territoire avec exigence de sobriété foncière.

Moments forts



Réunions publiques d'information et d'échanges sur le projet de PLUi.



Chiffres clés

15

L'instruction des autorisations d'urbanisme se poursuit pour le compte de 21 communes.

Sur les **2929** autorisations déposées en mairies, **1171** ont été instruites par le service communautaire pour les communes membres de la CCPLD.

2 sessions de rencontres avec les 22 communes du territoire pour faire aboutir la traduction réglementaire du PLUi.

Participation du président et du vice-président en charge du PLUi aux 22 conseils municipaux avant l'arrêt du projet.

Perspectives 2019

Arrêt du PLUi en février 2019.

Consultation des personnes publiques associées.

Enquête publique.

Approbation en fin d'année 2019.

Habitat

L'année 2018 a été l'occasion de réaliser le bilan à mi-parcours du PLH 2015-2020, apportant un éclairage quant à la réalisation de la politique votée en 2018 et de son programme d'actions, l'un des plus ambitieux du Finistère

Une priorité

Une politique solidaire, aidant l'offre de logements publics et privés

Des grandes actions

Bilan du Programme Local de l'Habitat

Une production de logements et une répartition territoriale sont en cours de traduction dans le PLUi. Un soutien important est apporté aux travaux dans l'ancien grâce à une OPAH (2012-2017). Avec ou sans travaux, le dispositif du PTZ de la CCPLD est plébiscité. De nombreuses opérations d'amélioration du parc existant à Landerneau mais aussi dans les autres communes de la CCPLD sont effectuées.

Signature d'une convention avec l'ALMA

Un partenariat a été conclu avec l'Agence Immobilière à Vocation Sociale qu'est l'ALMA. L'objectif est de favoriser l'insertion et la promotion par le logement, dans le parc locatif privé, de personnes et familles défavorisées au sens de la loi. Concrètement, il s'agit de mettre en œuvre une intermédiation locative sur le territoire, tant du côté locataire que bailleur.

Lancements des études pré-opérationnelles OPAH

Elles interviennent en vue de mettre en œuvre une nouvelle OPAH devant se concentrer sur l'amélioration des performances énergétiques, la lutte contre l'habitat indigne et le maintien à domicile en adaptant les logements aux besoins. Le montant de l'enveloppe est d'environ 500 000 euros sur une durée de 5 ans pour cette nouvelle OPAH.

Moments forts

Signature de la convention de partenariat permettant l'intervention de l'ALMA sur le territoire de la CCPLD.



Signature de la convention entre la CCPLD et le SIAO 29. Un dispositif qui oriente les personnes en situation de mal logement sur des hébergements d'urgence et d'insertion.

Chiffres clés

1682

logements conventionnés sur le territoire, dont 70% se situent sur la Ville de Landerneau, qui dispose d'un taux de 16% de logements sociaux.

70 %

des mesures opérationnelles du PLH 2015-2021 sont réalisées ou en cours.

Une production de logements sociaux conforme aux objectifs du PLH,

1,3 millions

d'euros investis pour la mise en œuvre de la politique de l'habitat.

soit **15 %** de la production totale de logements.

Perspectives 2019

Début du prochain dispositif d'OPAH.
Travail avec les bailleurs sociaux sur la gestion de notre parc locatif social.

Tourisme

Mise en œuvre du schéma de développement touristique, comme suite du schéma de développement économique et du projet de territoire

Une priorité

La CCPLD se concentre sur trois axes principaux

- Innover dans la valorisation du patrimoine architectural
- Valoriser la rade et les activités liées au littoral et à la mer
- Miser sur un facteur différenciant que constitue le tourisme culturel et l'art contemporain

Des grandes actions

Appel à projets

Soutien de la CCPLD aux animations touristiques proposées par les communes et les associations. Fléchage vers les initiatives qu'il s'agit de faire émerger pour renforcer le rayonnement touristique du territoire, en cohérence avec les trois axes.

Valorisation des animations

La valorisation des animations sur le territoire tout au long de l'été a été intensifiée grâce notamment à l'acquisition de signalétiques dédiées devant l'office de tourisme et les points I et actualisées chaque semaine. Cette initiative est étendue aux périodes de vacances scolaires. Autre innovation : l'édition d'un petit agenda des vacances et un courriel détaillant le programme des animations est envoyé à toutes les communes et acteurs touristiques de façon hebdomadaire en période de vacances scolaires.

Une autre manière de penser l'accueil

Une nouvelle initiative a marqué l'été 2018 : l'accueil hors les murs de nos visiteurs par notre équipe de saisonniers. Sur le marché de Daoulas et sur la plage du Yelen, il s'est agi de développer une démarche d'accueil plus pro-active en allant à la rencontre de nos visiteurs sur leurs lieux de passage.

Moments forts



Expérimentation de l'accueil "Hors les murs" sur le marché de Daoulas.



Valorisation des animations devant les points d'accueil touristiques en été.



Visite guidée par une saisonnière à Daoulas.

Perspectives 2019

Renforcement de l'accueil "hors les murs" de l'office de tourisme en été.
Diversification et valorisation de l'offre de visites guidées et de balades en mer sur le territoire.
Lancement d'une étude pour structurer et valoriser les sentiers de randonnée.
Politique de valorisation de la rade de Brest avec Brest Terres Océanes.
Poursuite du projet d'aménagement de la véloroute reliant Landerneau à Daoulas.

Chiffres clés

7335 demandes traitées à l'office de tourisme et dans les points I en 2018 (+ 12% par rapport à 2017) soit une moyenne de 18 337 visiteurs accueillis.

1 office de tourisme ouvert à l'année à Landerneau et 3 points I ouverts en juillet-août à Daoulas, La Roche-Maurice et La Martyre.

1 100 fans sur la page Facebook fin 2018, soit deux fois plus qu'en début d'année.

42 visites "flash" du pont habité / 7 visites guidées historiques de Daoulas / 28 visites guidées de Roc'h Morvan assurées par le service tourisme en été.

1 reportage tourné par France 5 autour du patrimoine bâti landerneen diffusé en août 2019.

2 interventions en direct sur France Bleu Breizh Izel le 11 juillet.

Politique sportive

La CCPLD s'appuie sur le sport car il est devenu un marqueur de son territoire et une composante de son attractivité, particulièrement depuis la réalisation de La Cimenterie.

Une priorité et de grandes actions

La politique sportive comme marqueur du territoire

Le Landerneau Bretagne Basket (LBB) est le club résident de La Cimenterie. Il évolue au niveau professionnel et a obtenu sa montée en ligue féminine de basket en mai 2018. Compte tenu du nombre de spectateurs qu'attirent les matchs de ligue féminine de basket, des aménagements ont été réalisés en 2018 pour augmenter les capacités d'accueil de la salle et la porter de 1500 à 2200 places

L'incendie à Aqualorn

Un incendie a sinistré Aqualorn fin juillet 2018 qui a impacté l'ensemble des installations. Une remise en état des parties dégradées a permis une ouverture à peine un mois après le sinistre (dès le 23 août). La forte réactivité des entreprises et des services de la CCPLD a permis cette rapide réouverture.

La remise en état complète s'est achevée en décembre 2018, couplée par la réfection de l'ancien escalier d'accès à Aqualorn, devenu vétuste. Le nouvel escalier, aux normes actuelles, dispose également d'assises en bois.

Le transport scolaire

La Région Bretagne est la collectivité organisatrice du transport scolaire pour l'ensemble de la Bretagne. La Communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas soutient financièrement les familles en prenant à sa charge une partie des coûts des transports des élèves du secondaire.

Convaincue que la vie sociale et le bassin de vie sont organisés autour de la scolarité des enfants, la Communauté de communes entend renforcer les établissements scolaires du territoire en confortant les familles qui font le choix de la proximité. En 2018, ce sont plus de 170 000€ qui ont été versés aux familles par la CCPLD pour l'aide au transport scolaire.



Les élèves du territoire testent le "ultimate" en fin d'année à La Cimenterie.



L'incendie à Aqualorn en août 2018.

Moments forts



Le LBB vainqueur du championnat de France 2018 de ligue 2 à La Cimenterie.



Challenge nautique des écoles à Moulin Mer en juillet 2018.

Perspectives 2019

Accompagnement des communes du sud du territoire communautaire dans leur projet de salle de sport.

Nouvelle augmentation de la jauge de La Cimenterie à prévoir au vu de sa fréquentation toujours croissante.

Chiffres clés

Aménagements pour passer le nombre de places assises de La Cimenterie de **1500 à 2200**.

L'incendie d'Aqualorn a occasionné plus de **400 000 €** de travaux.

311 000 € d'aides versées par la CCPLD dans le cadre de sa politique à destination des scolaires (musique, nautisme, natation, La Cimenterie et transport scolaire).

La Cimenterie, c'est aussi la fréquentation par :
- **1794** élèves du territoire
- **29** écoles
- les IME
et **16** demi-journées d'activités par les écoles du territoire.

Près de **23 000** entrées pour les matchs du LBB pendant la saison 2017-2018.

Plus de **150 000** entrées à Aqualorn en 2018 : environ **99 000** pour le public, **35 000** pour les scolaires et **20 000** pour les associations.

Pôle technique

Une priorité

Une ingénierie de proximité avec les communes

Quelle que soit la nature du projet, celui-ci se complexifie de plus en plus : normes plus contraignantes, dossiers complexes de subventions, autorisations administratives nombreuses, etc. Tous ces éléments rendent d'autant plus criant le besoin d'ingénierie de proximité afin que les projets communaux puissent se réaliser. 2018 a donc été l'année de la restructuration de la cellule "ingénierie technique" de la CCPLD à destination des communes afin de répondre à ces nouvelles exigences.

L'achèvement d'un programme ambitieux de rénovation des stations d'épuration

La CCPLD a mené un gros programme d'investissement de l'ordre de 15 millions d'euros pour créer, moderniser ou réhabiliter les stations d'épuration des eaux usées (Daoulas, L'Hôpital-Camfrout, Saint-Urbain, Landerneau, Irvillac). Depuis 2013, pas moins de 11 communes ont vu ou verront de nouvelles installations d'épuration être mises en service jusqu'en 2020. L'année 2018 marque un terme à ce programme avec le lancement de la modernisation des deux stations de traitements de Dirinon, d'un part, et de Ploudiry La Martyre, d'autre part.

Des grandes actions

Couverture du territoire par le Très Haut Débit (THD)

Le déploiement du THD est l'investissement majeur pour la CCPLD pendant plusieurs années. En effet, la couverture du territoire est un élément structurant essentiel tant pour son attractivité que sa qualité de vie.

Economie circulaire et environnement

Une démarche concertée vient d'être lancée à l'échelle de quatre communautés de communes du Pays de Brest afin de travailler conjointement à la réduction des déchets et la coordination des actions à mener dans ce domaine. Le programme d'actions sera prioritairement axé

vers les entreprises afin d'engager une réflexion globale sur les déchets des professionnels, leur valorisation et la réduction à la source de la production des déchets verts.

La préparation des délégations de service public Eau et Assainissement

Un dossier majeur de 2018, ayant nécessité le travail transversal de la plupart des services de la CCPLD. L'assainissement était exploité en régie, dans ses deux composantes, depuis 2013. Le fait de transférer la compétence Eau a nécessité de revoir l'exploitation du cycle de l'eau au sein de la CCPLD. La mutualisation avec une structure publique sur un territoire plus large a été une piste privilégiée.

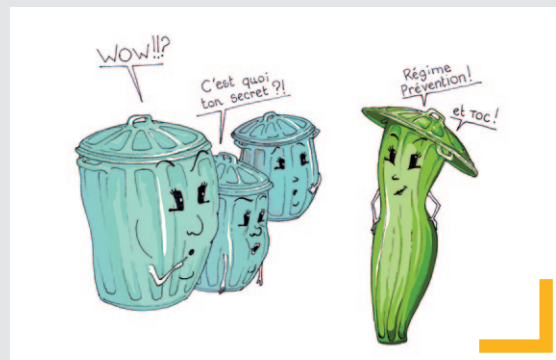
Moments forts



Exercice des missions GEMAPI au 1^{er} janvier 2018.



Aménagement du bourg de Saint Eloy.



Travail sur le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).



Le Plan Climat-Air-Energie Territorial de l'Ademe (PCAET).



Installation des armoires pour le déploiement du très haut débit.

Chiffres clés

Déploiement du très haut débit sur le territoire :

11 millions d'euros d'investissement pour la CCPLD entre 2018 et 2026.

2013-2018 :

20 millions d'euros investis sur le territoire pour les stations d'épuration.

Perspectives 2019

Transfert de la compétence Eau potable au 1^{er} janvier 2019.

Contrats de délégations de service public Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2019.

Mise en place effective de la démarche économie circulaire et environnement avec un début des actions à destination des communes, cantines et entreprises.

Plan Climat-Air-Energie Territorial : diagnostic et étude environnementale, définition des grandes orientations.

Communication

Faire connaître et promouvoir les services, actions et projets de la Communauté de communes à destination de ses habitants, des élus municipaux et de ses agents : telles sont les missions du service communication.

Parutions

- Lancement et diffusion de trois **newsletters** à destination des communes et des abonnés du site web (juin, août et octobre 2018)
- Diffusion de deux **lettres internes** à destination des agents de la CCPLD (juin et septembre 2018)
- Diffusion de la lettre d'information n°3 du PLUi
- Relais d'informations ponctuels auprès des mairies (environnement, PLUi, CLIC, permanences Energ'ence, etc.)
- Lancement et diffusion de deux newsletters à destination des hébergeurs et partenaires de l'office de tourisme (juin et septembre)
- Actualisation et diffusion de brochures (Café des aidants, horaires Aqualorn, éditions touristiques, plaquette redevance spéciale, autocollants environnement et garage, etc.)
- Réalisation des **cartes de vœux** 2019

Événements internes

- Visites des expositions au FHEL et à l'abbaye de Daoulas pour les agents et élus de la CCPLD (11 janvier, 4 et 18 octobre 2018)
- Séminaire des élus à Daoulas (23 juin 2018)
- Cérémonie des vœux au personnel (15 janvier 2018)
- Deux réunions de présentation au personnel (juin et octobre 2018)



Sites web et réseaux sociaux

- Actualisation et animation du site Internet **www.pays-landerneau-daoulas.fr** (mise à jour des rubriques “Vivre et découvrir”, publication de 35 actualités en 2018).

46 232 visites uniques en 2018 sur ce site Internet (36 692 en 2017). Les pages les plus vues concernent les informations sur la collecte et les déchetteries, les actualités, la rubrique “se déplacer”, l’office de tourisme et les randonnées.

- Actualisation et animation du site Internet **www.tourisme-landerneau-daoulas.fr**.

Lancement d’une V2 en mai 2018 : 8032 visiteurs uniques de mai à décembre 2018.

- Animation des **comptes Facebook** CCPLD (708 fans, 96 publications en 2018) et Office de tourisme (1142 fans, 205 publications en 2018)
- **Vidéos des vœux** 2019 illustrant le transfert de la compétence de l’eau potable et les grands projets 2019 (PLUi et très haut débit) : 582 vues sur la chaîne Youtube CCPLD (63 vues en 2018)
- Réalisation d’un **reportage photos** en août 2018 (tourisme, patrimoine, littoral, randonnée)

Relations presse

- Rédaction de communiqués et organisation de points presse (ZAE Le Stum, incendie Aqualorn, PLUi, signature partenariat économique Région/CCPLD, convention Mairie Landerneau/The Corner/CCPLD, convention Alma, dispositif commerces à l’essai, promotion des compositeurs, lancement de la saison touristique, etc.)

Signalétique

- Signalétique interne de La Cimenterie (marquage hall, vestiaires et terrains)
- Réalisation de deux kakémonos à l’image de la CCPLD, réalisation d’oriflammes et d’une banque d’accueil mobile pour le service tourisme.



Séminaire des élus municipaux le 23 juin 2018 à Daoulas.

Ressources humaines

Une priorité

La sensibilisation continue des agents communautaires quant à leurs conditions de travail est un axe majeur du travail effectué au sein du service Ressources humaines.

Des grandes actions

Le transfert de la compétence Eau

L'année 2018 a été la dernière ligne droite pour préparer le transfert de la compétence Eau potable. Obligation légale en 2020, la CCPLD a souhaité anticiper ce transfert dès le 1^{er} janvier 2019, notamment en lançant une étude patrimoniale dès 2017.

Les agents communautaires des services assainissement collectif et assainissement non collectif ont été transférés à la société de service public Eau du Ponant.

Tous les agents publics concernés par ce transfert de compétence, y compris municipaux, ont pu être accompagnés pendant de nombreux mois, en particulier avec le Centre de Gestion du Finistère, afin de bien définir la future organisation, d'une part, et leurs prochaines missions, d'autres part.

Accompagnement des responsables de service

Chaque année, se déroule une formation collective à destination de tous les responsables des services de la CCPLD, afin de les sensibiliser à un thème particulier.

Après des formations sur le pilotage de projets, la conduite de l'entretien professionnel et l'évaluation des politiques publiques, l'année 2018 a donné lieu à une formation relative à la maîtrise des dépenses de fonctionnement au sein de leurs services.

Moment fort



Une étude ergonomique a été réalisée au sein du service Collecte de la CCPLD dans le cadre d'un projet départemental de prévention des TMS (troubles musculosquelettiques) initié par le Centre de Gestion.

L'objectif premier est celui de favoriser le déploiement d'actions de prévention des TMS auprès des agents dont les métiers physiques sollicitent beaucoup les articulations.

Suite aux observations effectuées lors de différents types de tournée (ordures ménagères, cartons...), des pistes d'amélioration ont été débattues en groupe de travail. Ces solutions ont été validées par la direction de la CCPLD, puis présentées à l'ensemble des agents avant d'être restituées en CHSCT.

Chiffres clés

331 jours de formation en 2018

LES AXES DE FORMATIONS

Besoins collectifs	160
Evolution professionnelle	9,5
Formation sécurité	55,5
Demandes individuelles	106

LES EFFECTIFS

Nombre de recrutement en 2018 : (dont 6 emplois permanents, 19 CDD et 28 emplois saisonniers)	53
Nombre de contrats signés en 2018 : (dont 34 contrats saisonniers et 12 renouvellements)	93
Nombre d'agents présents au 31/12/2018 :	113 agents

Perspectives 2019

Mise en place du Compte Personnel d'Activité (CPA), successeur du Droit Individuel à la Formation (DIF).

Travail sur l'élargissement de la mutualisation du service informatique à toutes les communes du territoire.



Communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas

✉ Maison des services publics
59 rue de Brest, 29800 Landerneau
☎ 02 98 21 37 67 @ accueil@ccpld.bzh
🌐 www.pays-landerneau-daoulas.fr



Office de tourisme du pays de Landerneau-Daoulas

✉ Place du Général de Gaulle, 29800 Landerneau
☎ 02 98 85 13 09 @ tourisme@ccpld.bzh
🌐 www.tourisme-landerneau-daoulas.fr



Aqualorn

✉ Zone de Saint-Ernel, 29800 Landerneau
☎ 02 98 85 67 54 @ aqualorn@ccpld.bzh
🌐 www.aqualorn.fr



Service Environnement

✉ Zone de Saint-Ernel, 29800 Landerneau
☎ 02 98 21 34 49 @ environnement@ccpld.bzh

CLIC

✉ Maison des services publics
59 rue de Brest, 29800 Landerneau
☎ 02 98 85 99 08 @ clic@ccpld.bzh

